

ANALYSE

La politique familiale en Grande-Bretagne

Par Sibel Demircan

Chargée de recherches à la Fondation pour l'innovation politique

Pôle « Économie et Société »

29 novembre 2006

En Grande-Bretagne, la politique familiale fait partie intégrante de la politique sociale. Depuis l'arrivée au pouvoir en 1997 du gouvernement travailliste de Tony Blair, différentes réformes ont été engagées en matière de protection sociale. Toutes ces réformes se concentrent sur **la lutte contre la pauvreté – notamment infantile – et surtout sur le retour au travail à travers une série de programmes, les *New Deals*, destinés aux personnes situées en marge de l'activité**. Cette philosophie se résume bien dans le titre du Livre vert publié en mars 1998, *Reconstruire l'État providence sur le socle du travail*. Fort de la progression constante du pays depuis son premier mandat, Tony Blair a poursuivi ses efforts pour réformer la protection sociale lors de son second mandat ainsi que depuis sa réélection en 2005. Les principaux objectifs des réformes restent la réduction du chômage et de la pauvreté infantile, l'équité sociale entre les régions et l'amélioration des services publics.

Ainsi, on ne peut pas parler de « politique familiale britannique » au sens strict dans la mesure où des mesures en faveur de la famille et des enfants ou des jeunes sont intégrées à des politiques ou des programmes plus larges, tels que la lutte contre le chômage et pour le retour à l'emploi, le soutien au revenu, la politique fiscale, ou encore les minima sociaux.

1) Politique du travail

Dans le domaine de l'emploi, l'enjeu du gouvernement de Tony Blair consiste à réduire le nombre des enfants vivant dans un foyer sans emploi, mais aussi à favoriser l'emploi des jeunes. Ainsi, dans le cadre du *New Deal*, qui est le programme visant à favoriser un retour rapide au travail des chômeurs de longue durée, il est prévu, notamment pour les moins de 25 ans ayant chômé plus de six mois :

- une entrevue d'évaluation (*Gateway*) ;
- quatre mois de soutien actif,
- un choix entre :
 - un emploi à plein temps dans le privé, l'employeur profitant d'une subvention pendant six mois, assortie d'une obligation d'une journée de formation par semaine ;
 - un contrat de six mois dans le secteur associatif ;
 - un contrat de six mois dans une *Environment taskforce* (c'est-à-dire une expérience professionnelle dans le secteur environnemental), le revenu étant la prestation d'assurance-chômage ;
 - une formation professionnelle à plein temps ou le retour à l'école.

2) Temps de travail

La composante familiale principale de la politique britannique en matière de temps de travail concerne la législation sur les congés suivant la naissance d'un enfant. Les mesures suivantes ont été adoptées depuis 1997 :

- l'extension du **congé de maternité de 18 à 26 semaines** ; les hommes ayant droit à un **congé de paternité de deux semaines** (1^{er} avril 2003) ;
- l'introduction d'un « **droit de requête** » pour un temps allégé, sans compensation, destiné aux parents d'enfants en âge préscolaire et de mineurs handicapés qui peuvent se prévaloir de ce droit auprès de leur employeur.

3) Soutien au revenu du travail et de la famille

Le soutien au revenu du travail et de la famille répond à une priorité du gouvernement britannique définie dès 1997 : la lutte contre la pauvreté infantile. En effet, au cours des vingt dernières années, cette dernière a triplé au Royaume-Uni. Le gouvernement de Tony Blair a ainsi défini plusieurs objectifs ambitieux dans ce domaine, à savoir la réduction de la pauvreté infantile d'un quart d'ici à 2005, de moitié d'ici 2010 et la disparition de celle-ci d'ici 2020. Pour ce faire, plusieurs instruments de différente nature ont été mis en œuvre :

⊙ La fiscalité

La mesure phare en matière de fiscalité visant à favoriser les familles – et plus particulièrement les familles en activité – est le « **crédit d'impôt aux familles en activité** » (*Working Family Tax Credit – WFTC*) qui est un dispositif fiscal et social destiné aux familles modestes avec enfants, dont au moins un membre travaille plus de 16 heures par semaine. L'allocation est maximale tant que le revenu de la famille est inférieur à 360 £ par mois ; elle est ensuite dégressive, soit réduite de 55 pences pour chaque livre de revenu supplémentaire. Ce crédit d'impôt, qui vient remplacer l'ancien *Family Credit*, comprend trois éléments, dont deux directement liés à la famille :

- une allocation de base pour un adulte (*Tax Credit*) ;
- une **allocation pour enfants** dont le montant varie en fonction du nombre d'enfants et de leur âge (*Child Tax Credit*) ;
- une **allocation pour la garde des enfants** de moins de 15 ans (16 ans si l'enfant est handicapé) (*Childcare Tax Credit*).

⊙ L'aide à la prise en charge et à la garde des enfants

En 1997, le gouvernement de Tony Blair a mis en place deux programmes visant à aider les familles dans la prise en charge et la garde de leurs enfants, afin de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale :

- la **Stratégie nationale de soin aux enfants** (*National Child Care Strategy*) qui vise à accueillir les enfants en âge préscolaire dans des structures contrôlées par l'État ;
- le programme « **Bon départ** » (*Sure Start*) réservé aux enfants des zones défavorisées dans le but de développer leurs capacités cognitives, psychologiques et physiques, et qui prend la forme de centres d'accueil pour ces enfants (*Sure Start Children's Center*).

⊙ L'épargne et la constitution du patrimoine

Le programme *Saving and Assets for all* a été lancé en 2001 par le gouvernement britannique, dans le but de favoriser l'épargne individuelle et la constitution du patrimoine. Ce programme se décline de plusieurs manières :

- les **comptes d'épargne** (*Saving Gateway*) créés par le gouvernement pour les familles à faibles revenus, et dont les sommes déposées par les familles devraient être doublées sur une

- période de cinq ans. Cette mesure n'est pas encore appliquée au niveau national, mais des projets pilotes ont été menés de 2002 à 2004 dans cinq localités, puis en 2005 dans six localités ;
- les **comptes d'épargne pour chaque nouveau-né** (*Child Trust Fund* ou *Baby Bonds*) dotés d'une somme de départ et de dépôts gouvernementaux dont le montant est à préciser lorsque l'enfant atteint ses 5, 11 et 16 ans, mais disponibles uniquement à partir de 18 ans.

4) Minima sociaux

Les minima sociaux sont nombreux en Grande-Bretagne, mais certains intègrent des éléments plus spécifiquement orientés en faveur de la famille. En effet, d'une façon ou d'une autre, il est prévu dans le barème de ces minima, dans leurs conditions d'attribution, etc., un supplément dans le cas où le couple ou le parent concerné aurait un ou plusieurs enfants à charge. Cela vaut pour :

- le **salaire minimum** (*National Minimum Wage*) introduit pour la première fois au Royaume-Uni en 1999 ;
- le **soutien au revenu** (*Income Support*) qui est un régime de dernier recours ;
- ou encore **l'allocation logement** (*Housing Benefit*).

En dehors de ces minima, il existe un minimum social spécifiquement conçu pour la famille et le soutien à la famille : les **prestations familiales** (*Child Benefit*) qui correspondent à une allocation familiale classique et qui sont universelles et non dégressives.